ETAT DES RISQUES

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées	Code postal ou code insee	Nom de la commune
353 Avenue du Pouget 34230 Pouzols AC 86	34230 (34215)	Pouzols

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS** — Oui [X] Non [ ]

Prescrit(1) [ ] ou anticipé(2) [ ] ou approuvé(3) [X] ou approuvé et en cours de révision(4) [ ] — Date 10/06/2007

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : Inondation

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN — Oui [X] Non [ ]

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés — Oui [ ] Non [ ]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **autre** PPR **NATURELS** — Oui [ ] Non [X]

Prescrit(1) [ ] ou anticipé(2) [ ] ou approuvé(3) [ ] ou approuvé et en cours de révision(4) [ ] — Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN — Oui [ ] Non [ ]

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés — Oui [ ] Non [ ]

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **autre** PPR **MINIERS** — Oui [ ] Non [X]

Prescrit(1) [ ] ou anticipé(2) [ ] ou approuvé(3) [ ] ou approuvé et en cours de révision(4) [ ] — Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM — Oui [ ] Non [ ]

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés — Oui [ ] Non [ ]

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR **TECHNOLOGIQUES** — Oui [ ] Non [X]

Prescrit(1) [ ] ou approuvé(3) [ ] ou approuvé et en cours de révision(4) [ ] — Date

Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à : Effet toxique [ ] ou effet thermique [ ] ou effet de surpression [ ]

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement — Oui [ ] Non [ ]

> L'immeuble est situé en zone de prescription : — Oui [ ] Non [ ]

- si la transaction concerne un logement, des travaux prescrits ont été réalisés — Oui [ ] Non [ ]

- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location(5) — Oui [ ] Non [ ]

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique règlementaire

L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en :

Zone 1 Tres faible	Zone 2 Faible	Zone 3 Modérée	Zone 4 Moyenne	Zone 5 Forte
	X			

Situation de l'immeuble au regard du zonage règlementaire à potentiel radon

	Oui	Non
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3		X

Situation de l'immeuble au regard des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)

	Oui	Non
L'immeuble se situe dans un secteur soumis aux Obligations Légales de Débroussaillement		X

Information relative à la pollution des sols

	Oui	Non
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)		X

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques

	Oui	Non
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques ?		

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022?	Oui		Non	X	N/C
L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : geoportail-urbanisme.gouv.fr	Oui		Non		N/C X
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :	> d'ici à 30 ans		> compris entre 30 et 100 ans		N/C X
> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?	Oui		Non		N/C X
> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?	Oui		Non		N/C X

Retrait Gonflement des Argiles - Information relative aux travaux non réalisés

Article R125-24 du Code de l'environnement du Décret n° 2024-82 du 5 février 2024

"En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien."

	Oui [6]	Non
L'immeuble est concerné par les critères énoncés dans l'article R125-24 du Code de l'environnement.	▫	▫

Vendeur / Bailleur	Date / Lieu	Acquéreur / Locataire
Nom: **Mme HECHT Evelyne**	Date: **03/09/2024**	Nom:
Signature:	Lieu: Pouzols	Signature:

(1) **Prescrit** = PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.
(2) **Anticipé** = PPR visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.
(3) **Approuvé** = PPR adopté et annexé au document d'urbanisme.
(4) **Approuvé et en cours de révision** = PPR adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.
(5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.
(6) Si oui, le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés.

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte et les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez les sites Internet : georisques.gouv.fr et geoportail-urbanisme.gouv.fr